**ANNEXE III**



**TABLE D’EXTENSION**

Si vous avez fait votre 1er vœu dans les Deux-Sèvres (79) les possibilités d’affectation sur poste seront étudiées dans l’ordre suivant :

1. tout poste dans le 79
2. tout poste dans le 86
3. tout poste dans le 17
4. tout poste dans le 16

Si votre 1er vœu concerne la Vienne (86) :

1. tout poste dans le 86
2. tout poste dans le 79
3. tout poste dans le 16
4. tout poste dans le 17

Si votre 1er vœu concerne la Charente (16) :

1. tout poste dans le 16
2. tout poste dans le 17
3. tout poste dans le 86
4. tout poste dans le 79

Si votre 1er vœu concerne la Charente-Maritime (17) :

1. tout poste dans le 17
2. tout poste dans le 16
3. tout poste dans le 79
4. tout poste dans le 86